



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/50/131
16 février 1996

Cinquantième session
Point 34 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sans renvoi à une grande commission (A/50/L.65 et Add.1)]

50/131. Programme d'enseignement et de formation
des Nations Unies pour l'Afrique australe

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions sur le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe, en particulier la résolution 49/17 du 23 novembre 1994,

Rappelant également sa résolution 2349 (XXII) du 19 décembre 1967, par laquelle elle a institué le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe en intégrant des programmes spéciaux antérieurs, et sa résolution 2431 (XXIII) du 18 décembre 1968, par laquelle elle a créé le Comité consultatif du Programme,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général, en date du 7 décembre 1995, qui rend compte des travaux du Comité consultatif et de l'administration du Programme pour la période allant du 1^{er} septembre 1994 au 31 août 1995
1/,

Considérant la précieuse assistance que le Programme a offerte pendant des années aux étudiants défavorisés d'Afrique du Sud, son appui à la création d'institutions dans ce pays et les mesures qu'il a arrêtées en vue de garantir le plein respect des engagements pris quant à l'assistance en matière d'enseignement et de formation,

Pleinement consciente du fait que le Gouvernement sud-africain doit jeter des bases appropriées, en particulier dans le domaine de la mise en

1/ A/50/750.

valeur des ressources humaines, pendant la période de transition et la période post-apartheid,

1. Fait sien le rapport du Secrétaire général sur le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe;

2. Approuve la recommandation du Comité consultatif du Programme visant à proroger le Programme pour une période de trois à cinq années à compter d'avril 1994 2/;

3. Décide, afin d'intégrer les objectifs du Programme aux programmes de développement multilatéraux généraux du Programme des Nations Unies pour le développement, de transférer le 1^{er} mai 1996 au plus tard la gestion du Programme et ses ressources ainsi que le pouvoir de décision à l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, par l'intermédiaire du Conseil d'administration de ce dernier, auquel seront confiées les fonctions suivantes :

a) Maintenir le Fonds d'affectation spéciale du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe en tant qu'entité distincte pendant une période de trois à cinq années à compter d'avril 1994;

b) Procéder à des collectes de fonds et à une mobilisation de ressources en faveur du Programme;

c) Suivre et examiner le Programme;

4. Décide également d'approuver les activités du Programme et prie le Programme des Nations Unies pour le développement de continuer à axer le Programme essentiellement sur la mise en valeur des ressources humaines afin de renforcer les capacités et les institutions en contribuant aux ressources humaines de l'Afrique du Sud pendant cette période critique d'évaluation, et ce, en s'employant à :

a) Élargir les dispositions prises en vue d'un coparrainage de la formation en faveur de la majorité défavorisée dans les secteurs auparavant négligés;

b) Continuer à tirer parti du rôle de catalyseur du Programme en élargissant les arrangements conclus, en matière de coparrainage et de placement des diplômés, avec des entreprises, des organisations non gouvernementales et des établissements d'enseignement;

5. Recommande de rationaliser l'administration en vue de renforcer le bureau du Programme en Afrique du Sud;

6. Approuve la recommandation visant à mettre fin aux activités du Comité consultatif du Programme 3/;

2/ Ibid., par. 27.

3/ Ibid., par. 32.

7. Exprime sa gratitude aux gouvernements qui ont appuyé le Programme et aux organisations et institutions spécialisées qui ont coopéré avec lui;

8. Exprime sa reconnaissance au Secrétaire général, au personnel du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe et au Comité consultatif du Programme pour les efforts qu'ils n'ont cessé de déployer et les félicite des résultats remarquables obtenus depuis le lancement du Programme.

96^e séance plénière
20 décembre 1995